

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

### 18 HEURE 30

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Annie SANCHEZ, Christian YARD, Olivier BRISSAC, Florence PELLECUER, Séverine CARDINALE, Julia GERARDIN, Sylvain MOFFRONT, Stéphanie SAINT JOURS, Lionel VERRUN,

Absents excusés : Nicolas MOLIERE,  
Procurations :

Julia GERARDIN est nommée secrétaire de séance.

En entrée de séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédits d'investissement anticipée sur le budget 2026
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### POINT RECONVERSION CAVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la cave ainsi que du paiement du solde de la subvention octroyée au titre des fonds friches d'un montant de 244 788 € reçu le 09/12/2025. Il précise que 4 ventes sont déjà signées et qu'une cinquième se signera le 18/12/2025. Cela fait 40 % des m<sup>2</sup> disponibles en attente de la confirmation du restaurateur. La réception des travaux risque d'être décalée de 2 ou 3 semaines, soit début mars.

#### AVENANTS RECONVERSION CAVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des avenants au marché suite aux plus-values et aux moins-values :

- Avenant n° 1 à l'entreprise EIFFAGE LOT 2 d'un montant de 10 338 € HT soit 2.80 % du marché initial.
- Avenant n°1 pour l'entreprise TABUSSE LOT 7 pour un montant de 17 959 € HT soit 17.96 % du marché initial.
- Avenant n°2 pour l'entreprise PCS pour un montant de 19 521.92€ HT soit 2.12 % du marché initial.

Au total, ces 3 avenants représentent un surcoût de 47 818.92 € HT sur le marché total.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les avenants suivants :

- Avenant n° 1 à l'entreprise EIFFAGE LOT 2 d'un montant de 10 338 € HT soit 2.80 % du marché initial.
- Avenant n°1 pour l'entreprise TABUSSE LOT 7 pour un montant de 17 959 € HT soit 17.96 % du marché initial.
- Avenant n°2 pour l'entreprise PCS pour un montant de 19 521.92€ HT soit 2.12 % du marché initial.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Au total l'ensemble des avenants passés représente un surcout de 2 % au total, ou 1.3% si l'on retire les murets des lots à bâtir qui seront refacturés

**DESIGNATION DU RESPONSABLE UNIQUE DE SECURITE R.U.S POUR LE BATIMENT DE LA CAVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour organiser la réception des travaux puis le suivi vis à vis des acheteurs, il convient de désigner un Responsable Unique de Sécurité R.U.S. pour le bâtiment reconverti de la cave.

Il a proposé à M. LOSMA Franck, actuellement chargé de la sécurité des travaux, qui a accepté.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne :

- M. LOSMA Franck Responsable Unique de Sécurité du bâtiment reconverti de la cave.

**DISSOLUTION BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Combas a réalisé en 2008 un lotissement communal "le mas de bayle" de 16 lots sur la parcelle cadastrée S16 située rue du Mas de Bayle.

Le permis d'aménager n° 03008807H0002 du 13/07/2007 a été autorisé le 22/12/2008.

Il reste 4 lots, les lots 2, 3, 12 et 14, qui seront réintégrés au budget principal et qui feront l'objet d'une vente ultérieure pour un montant valorisé à l'inventaire de 247 993,93€. A la demande du SGC de Vauvert il a été convenu de dissoudre le budget annexe du lotissement.

La réintégration de ces terrains au budget principal en 2026 se fera par opérations d'ordre budgétaire de la façon suivante :

Mandat chapitre 041 compte 2111 / titre chapitre 041 compte 1328 : 247 993,93

Les crédits budgétaires à la réalisation de ces opérations seront inscrits au BP 2026.

Le décompte détaillé du Budget Annexe "Lotissement" 2025 qui se solde par un excédent final de 535 675.36€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- le versement en 2025 du solde du budget annexe "Lotissement" soit 535 675.36€ au budget principal de la commune.
- de clôturer le Budget Annexe "Lotissement" au 31/12/2025
- et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés au chapitre 012 et au chapitre 011, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits suivants :

**Dépenses de fonctionnement :**

Augmentation sur les crédits alloués au chap. : 012 charge du personnel et frais assimilés + 1400

**Recettes de fonctionnement :**

Augmentation sur crédits alloués au chap. : 013 6419 remboursement sur rémunération du personnel + 1400

**Dépenses de fonctionnement :**

Augmentation sur les crédits alloués au chap. : 011 charges à caractère général : + 40 000

**Recettes de fonctionnement :**

Augmentation sur crédits alloués au chap. : 70 704 travaux + 6000

Augmentation sur crédits alloués au chap. : 70 7011 ventes d'eau + 4000

Augmentation sur crédits alloués au chap. : 74 741121 dotation solidarité rurale + 30 000

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Il convient de faire aussi une Décision modificative concernant les ventes des lots de la cave et pour le paiement de la TVA :

**Recettes d'investissement :**

Diminution sur les crédits alloués au chap. : 024 produit cessions immobilisations - 400 000

**Dépenses investissement :**

Augmentation sur crédits alloués au chap. : 2764 autres immobilisations financières + 400 000

**Recettes de fonctionnement :**

Augmentation sur les crédits alloués au chap. : 75888 autres +32 100

**Dépenses de fonctionnement :**

Augmentation sur crédits alloués au chap. : 65888 autres + 32 100

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ces virements de crédit.

### **DECISIONS MODIFICATIVES CONCERNANT AEP ET EU POUR LA CREATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2027**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande du SGC de Vauvert et afin d'être en adéquation entre l'actif, l'inventaire et la comptabilité Hélios sur les biens du service eau et assainissement dans le cadre futur de l'obligation de la création d'un budget autonome eau et assainissement en 2027 (seuil de population supérieur à 500 hab), il convient de prendre une Décision Modificative avant le 31/12/2025 afin d'exécuter les opérations suivantes sur l'exercice 2025 :

#### **Dépenses de fonctionnement**

- chapitre 023 virement à la section d'investissement: 225 468,54€

#### **Recettes de fonctionnement**

- chapitre 042 compte 7811: 225 468,54€

#### **Dépenses d'investissement**

- chapitre 040 compte 281532: 225 468,54€

#### **Recettes d'investissement**

- chapitre 021 virement la section d'investissement : 225 468,54€

### **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPEE SUR LE BUDGET 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour poursuivre le paiement des factures dans le cadre de la reconversion de la cave il convient d'ouvrir des crédits d'investissement anticipée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que la commune de Combas doit pouvoir poursuivre ses actions ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025.

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 BP	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
23 – Immobilisations en cours 2313 constructions	2 353 242 €	588 310 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30